



SÉNATORIALES
2014

LE SCRUTIN DU 28 SEPTEMBRE 2014

Données essentielles



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION

LES CHIFFRES CLÉS

(Série 2)

178

sièges à pourvoir

59

sénateurs à élire au scrutin majoritaire dans 34 circonscriptions

119

sénateurs à élire à la représentation proportionnelle

dont 113

dans 29 circonscriptions

et 6 sénateurs

représentant les Français établis hors de France

environ 87 000

électeurs composent le collège électoral de la série 2 (sur un total de 160 000 électeurs pour le collège électoral total des séries 1 et 2).

LES DATES ESSENTIELLES

20 JUIN 2014

élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

8-12 SEPTEMBRE 2014

Dépôt des candidatures

28 SEPTEMBRE 2014

élections sénatoriales

1^{ER} OCTOBRE 2014

élection du Président du Sénat

ARTICLE 24 DE LA CONSTITUTION

« Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques.

« Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat. (...)

« Le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage universel indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République.

« Les Français établis hors de France sont représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat. »

TUTION

Introduction

Depuis le renouvellement de septembre 2011, le nombre de sénateurs est de 348, plafond fixé par le quatrième alinéa de l'article 24 de la Constitution.

Les sénateurs sont actuellement 345 en raison de la démission, le 31 décembre 2013 de Louis-Constant Fleming, sénateur de Saint-Martin, de celle, le 21 avril 2014, de Michel Doublet, sénateur de la Charente-Maritime, et de celle, le 30 juin 2014, de Jean Arthuis, sénateur de la Mayenne, élu au Parlement européen.

Le Sénat est renouvelable par **moitié** tous les trois ans, les sénateurs étant répartis en deux séries. Le renouvellement du 28 septembre 2014 concerne la **série 2** : 178 sièges sont à pourvoir dont 119 sièges à la représentation proportionnelle et 59 au scrutin majoritaire. Le siège vacant dans la Mayenne appartenant

à la série 1 sera pourvu au terme d'une élection partielle également organisée le 28 septembre.

Pour chaque circonscription, le nombre de sénateurs est fonction de la population.

Le collège électoral se compose des députés et sénateurs de la circonscription, des conseillers régionaux de la section départementale correspondant au département, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux, ces derniers représentant 95% des électeurs des sénateurs.

Les 6 sénateurs représentant les Français établis hors de France sont élus par un collège spécifique composé des députés et des sénateurs représentant les Français établis hors de France, des conseillers consulaires et des délégués consulaires.



SÉNATORIALES
2014

Elections sénatoriales 2014
Les éléments clés

Quand ont lieu les élections ? Quel est le mode de scrutin ?
Quels groupes politiques sont concernés par le renouvellement ?
Retrouvez tous les éléments-clés pour comprendre les enjeux de
ce scrutin.



Combien y a-t-il de
sénatrices / sénateurs ?



Quelle est la durée
du mandat ?



Quel est l'âge minimum
pour se présenter ?



Quelle est la date
des élections ?



Combien de sénatrices /
sénateurs concerné-e-s
par groupe politique ?




Quelles sont
les circonscriptions
renouvelables ?



Qui élit les
sénatrices / sénateurs ?



Quels sont les modes
de scrutin ?



Caractéristiques du scrutin sénatorial et circonscriptions concernées

Les sénateurs sont élus au **suffrage universel indirect**. Exception faite des sénateurs représentant les Français établis hors de France, la circonscription d'élection est soit le département, soit la collectivité d'outre-mer.

Le vote est obligatoire pour les grands électeurs. Ils peuvent être remplacés par un autre grand électeur uniquement s'ils ne peuvent pas voter pour un motif légitime. Sinon, ils encourent une amende de 100 euros.

Les élections sont organisées par le ministère de l'intérieur et par le ministère des affaires étrangères pour les sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France. Comme pour les élections présidentielle et législatives, le Conseil constitutionnel statue sur les contestations relatives à la régularité des opérations électorales.

Pour la première fois, les candidats aux élections de 2014 seront soumis à la législation relative au financement des campagnes électorales.



LES CONDITIONS POUR POUVOIR SE PRÉSENTER

- Être âgé de 24 ans révolus ;
- Avoir satisfait aux obligations du service national ;
- Disposer de la capacité civile (ne pas être sous tutelle ni curatelle) ;
- Ne pas être frappé d'une condamnation empêchant de s'inscrire sur une liste électorale ou de se porter candidat à une élection ;
- Interdiction faite à certains hauts fonctionnaires de se présenter dans un département du ressort territorial de leur compétence pendant qu'ils exercent leurs fonctions et pendant une durée variant de six mois à trois ans après la fin de leurs fonctions (préfets, sous-préfets...).

LE MODE DE SCRUTIN

Dans les collectivités élisant **un ou deux sénateurs**, le scrutin est **majoritaire** à deux tours : 34 circonscriptions sont concernées en 2014, soit **59 sièges**. Pour la première fois, le candidat et son suppléant devront être de sexe différent.

Dans les collectivités élisant **trois sénateurs et plus**, l'élection a lieu à la **représentation proportionnelle** suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel : 29 circonscriptions ainsi que les sièges des sénateurs représentant les Français établis hors de France sont concernés, soit **119 sièges**. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.



LE DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS

Les élections se déroulent au plus tôt le septième dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs sénatoriaux.

Elles doivent avoir lieu dans les soixante jours qui précèdent la date du début des mandats, c'est-à-dire la date d'ouverture de la session ordinaire.

Les élections, fixées au **28 septembre 2014** par décret en Conseil des ministres, se déroulent dans le chef-lieu du département ou de la collectivité, au ministère des affaires étrangères et dans les ambassades.

Dans les départements où s'applique le scrutin majoritaire à deux tours, le premier tour se tient de 8h30 à 11 heures, et le second tour de 15h30 à 17h30.

Dans les départements où s'applique le scrutin à la représentation proportionnelle, le scrutin est ouvert de 9 heures à 15 heures. Dans ces départements, l'utilisation de machines à voter est autorisée.

Une circulaire du ministère de l'intérieur précise les modalités pratiques des élections.

63 CIRCONSCRIPTIONS AINSI QUE LES REPRÉSENTANTS DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE CONCERNÉS PAR LES ÉLECTIONS

Les élections de septembre 2014 concernent les 178 sénateurs de la série 2, c'est-à-dire :

- 58 départements métropolitains dont l'ordre minéralogique va de l'Ain (1) à l'Indre (36) et du Bas-Rhin (67) au Territoire de Belfort (90), à l'exception des départements d'Île-de-France, soit 165 sièges ;

- 1 département d'outre-mer, la Guyane, soit 2 sièges ;

- 4 collectivités d'outre-mer : îles Wallis et Futuna, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Polynésie française, soit 5 sièges ;

- 6 sénateurs représentant les Français établis hors de France.

Par ailleurs, dans la série 1, le siège vacant dans la Mayenne à la suite de la démission, le 30 juin 2014, de Jean Arthuis, élu au Parlement européen, sera pourvu au terme d'une élection partielle également organisée le 28 septembre.

Qui élit les sénateurs ?



LES «GRANDS» ÉLECTEURS

Les sénateurs sont élus par les **députés** et **sénateurs** de la circonscription, les **conseillers régionaux de la section départementale correspondant au département**, les **conseillers généraux** et les **délégués des conseils municipaux**, ces derniers représentant la très grande majorité (95 %) des électeurs des sénateurs.

Le nombre des délégués des conseils municipaux dépend de la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2014 par les recensements et de l'effectif des conseils municipaux. Les délégués doivent avoir la nationalité française et être inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

LE NOMBRE D'ÉLECTEURS AU SEIN DES COMMUNES

On compte dans les communes de moins de 9 000 habitants :

- 1 délégué pour les conseils municipaux de 7 et 11 membres ;
- 3 délégués pour les conseils municipaux de 15 membres ;
- 5 délégués pour les conseils municipaux de 19 membres ;
- 7 délégués pour les conseils municipaux de 23 membres ;
- 15 délégués pour les conseils municipaux de 27 et 29 membres.

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

Dans les communes de plus de 30 000 habitants, les conseillers municipaux élisent en outre des délégués supplémentaires à raison de 1 pour 800 habitants au-delà de 30 000.

L'ÉLECTION DES ÉLECTEURS DES SÉNATEURS AU SEIN DES COMMUNES

Dans les **communes de moins de 1 000 habitants**, les électeurs des sénateurs sont élus au **scrutin majoritaire à deux tours**.

Dans les communes **de 1 000 habitants et plus**, ils sont élus au scrutin de liste **à la représentation proportionnelle**, avec application de la règle de la plus forte moyenne.

À l'issue de l'élection de leurs délégués par les conseils municipaux, le 20 juin 2014, la liste des électeurs a été arrêtée par le ministère de l'intérieur. Le nombre total de grands électeurs de la série 2, hors collège électoral des Français de l'étranger, s'élève à 87 001.

LE COLLÈGE ÉLECTORAL DES SÉNATEURS REPRÉSENTANT LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Les sénateurs représentant les Français établis hors de France sont élus par un collège spécifique composé des députés et sénateurs représentant les Français établis hors de France, des conseillers consulaires et des délégués consulaires, dont le nombre s'élève à 533.



SÉNATORIALES
2014



Carte des
élections



Chiffres
clés



Modes de
scrutin



Grands
électeurs



Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par
un collège de grands électeurs.



5%

de députés et sénateurs, conseillers
régionaux, conseillers généraux



95%

de délégués des conseils municipaux



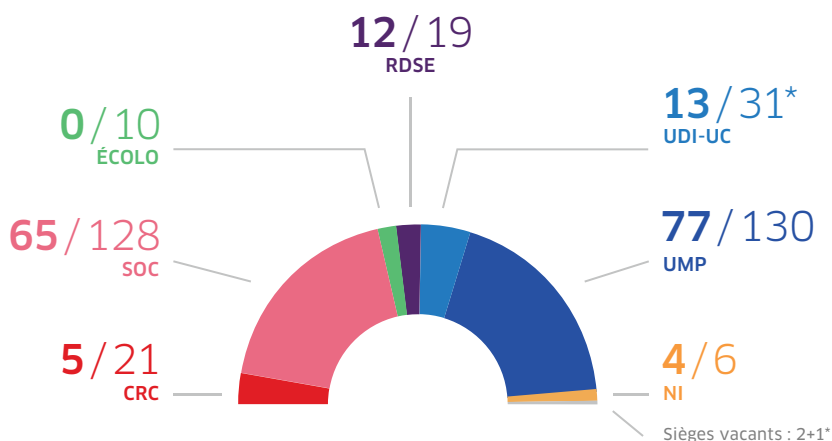
Répartition des sénateurs renouvelables selon le groupe auquel ils appartiennent

Un groupe politique doit compter au moins 10 sénateurs. Le Sénat compte six groupes politiques :

- le groupe communiste, républicain et citoyen (CRC) ;
- le groupe écologiste (ÉCOLO) ;
- le groupe du Rassemblement Démocratique et Social européen (RDSE) ;
- le groupe socialiste et apparentés (SOC)
- le groupe Union des Démocrates et Indépendants - UC (UDI-UC)* ;
- le groupe Union pour un Mouvement Populaire (UMP).

Aux groupes s'ajoute la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (NI).

À l'heure actuelle, seuls 176 sénateurs de la série 2 sont concernés par le renouvellement car suite à des démissions, 2 sièges sont vacants. Les 176 sénateurs se répartissent comme suit :



* Le siège vacant dans la Mayenne, à la suite de la démission de Jean Arthuis, élu au Parlement européen, sera pourvu au terme d'une élection partielle également organisée le 28 septembre. Ce siège appartient à la série 1.

| Groupes politiques et sièges vacants | Nombre total des sièges | Nombre de sièges concernés par le renouvellement | % de sièges renouvelables par groupe |
|--------------------------------------|------------------------------------|--|--------------------------------------|
| CRC | 21 | 5 | 25 |
| SOC | 128 | 65 | 51 |
| Écolo | 10 | 0 | 0 |
| RDSE | 19 | 12 | 63 |
| UDI-UC ⁽¹⁾ | 31 | 13 | 41 |
| UMP | 130 | 77 | 58 |
| NI | 6 | 4 | 67 |
| Sièges vacants ⁽²⁾ | 1 ⁽¹⁾ +2 ⁽²⁾ | 2 | |
| Total | 348 | 178 | 51 |

ABRÉVIATIONS

CRC : communiste, républicain et citoyen

ÉCOLO : écologiste

RDSE : Rassemblement Démocratique et Social européen

Soc : socialiste et apparentés

UDI-UC : Union des Démocrates et Indépendants - UC

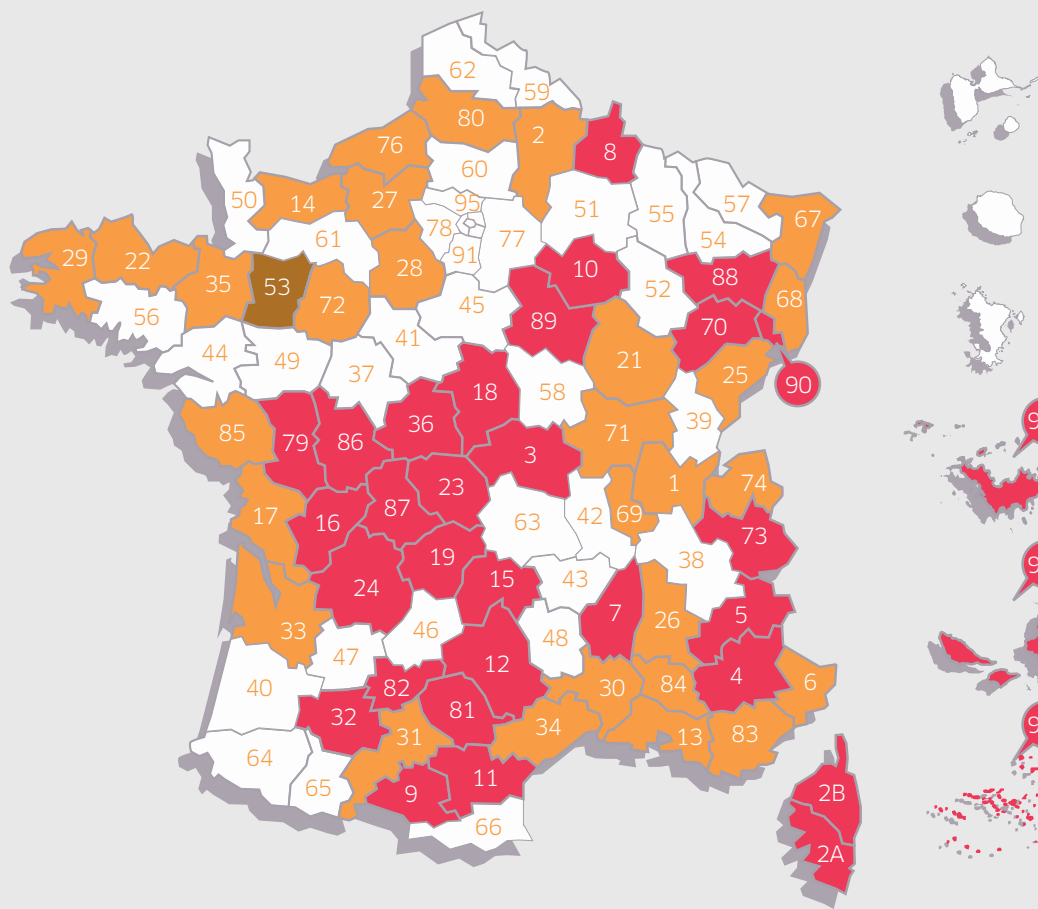
UMP : Union pour un Mouvement Populaire

NI : réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

(1) Le siège vacant dans la Mayenne à la suite de la démission de Jean Arthuis, élu au Parlement européen, sera pourvu au terme d'une élection partielle également organisée le 28 septembre. Ce siège appartient à la série 1.

(2) Deux sièges de la série 2 sont vacants à la suite des démissions de Michel Doublet et de Louis-Constant Fleming.

Série des circonscriptions soumises au renouvellement



La série 2 concernée par le renouvellement de septembre 2014 comprend 4 collectivités d'outre-mer, et 6 des douze sièges de la circonscription de la Réunion. 119 sièges sont à pourvoir à la **représentation proportionnelle** et 59 sièges à la majorité simple. Le scrutin majoritaire se tient dans la Mayenne à la suite de la d



| N° | Département | N° | Département |
|----|-------------------------|-----|---------------------------------|
| 1 | Ain | 32 | Gers |
| 2 | Aisne | 33 | Gironde |
| 3 | Allier | 34 | Hérault |
| 4 | Alpes-de-Haute-Provence | 35 | Ille-et-Vilaine |
| 5 | Hautes-Alpes | 36 | Indre |
| 6 | Alpes-Maritimes | 67 | Bas-Rhin |
| 7 | Ardèche | 68 | Haut-Rhin |
| 8 | Ardennes | 69 | Rhône |
| 9 | Ariège | 70 | Haute-Saône |
| 10 | Aube | 71 | Saône-et-Loire |
| 11 | Aude | 72 | Sarthe |
| 12 | Aveyron | 73 | Savoie |
| 13 | Bouches-du-Rhône | 74 | Haute-Savoie |
| 14 | Calvados | 76 | Seine-Maritime |
| 15 | Cantal | 79 | Deux-Sèvres |
| 16 | Charente | 80 | Somme |
| 17 | Charente-Maritime | 81 | Tarn |
| 18 | Cher | 82 | Tarn-et-Garonne |
| 19 | Corrèze | 83 | Var |
| 2A | Corse-du-Sud | 84 | Vaucluse |
| 2B | Haute-Corse | 85 | Vendée |
| 21 | Côte-d'Or | 86 | Vienne |
| 22 | Côtes-d'Armor | 87 | Haute-Vienne |
| 23 | Creuse | 88 | Vosges |
| 24 | Dordogne | 89 | Yonne |
| 25 | Doubs | 90 | Terr. de Belfort |
| 26 | Drôme | 973 | Guyane |
| 27 | Eure | 977 | Saint-Barthélemy |
| 28 | Eure-et-Loir | 978 | Saint-Martin |
| 29 | Finistère | 986 | Wallis-et-Futuna |
| 30 | Gard | 987 | Polynésie française |
| 31 | Haute-Garonne | / | Français établis hors de France |

prend 58 départements métropolitains, 1 département d'outre-mer, s Français établis hors de France (représentant les Français de l'étranger). nateurs sont élus au **scrutin majoritaire**. Une élection partielle au scrutin émission de Jean Arthuis, élu au Parlement européen.

Série des circonscriptions soumises au ren

Abréviations :

CRC
Communiste,
républicain et
citoyen

ÉCOLO
Écologiste

RDSE
Rassemblement
Démocratique
et Social
européen

SOC
Socialiste et
apparentés

UDI-UC
Union des
Démocrates et
Indépendants
- UC

UMP
Union pour un
Mouvement
Populaire

NI
Réunion
administrative
des sénateurs
ne figurant sur
la liste d'aucun
groupe

-
App.
Apparenté

Ratt.
Rattaché

Ain

3 sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

1 753 électeurs

Sénateurs sortants :
Jacques Berthou (app. SOC)
Sylvie Goy-Chavent (UDI-UC)
Rachel Mazuir (SOC)

Aisne

3 sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

1 753 électeurs

Sénateurs sortants :
Pierre André (UMP)
Yves Daudigny (SOC)
Antoine Lefèvre (UMP)

Allier

2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

991 électeurs

Sénateurs sortants :
Gérard Dériot (ratt. UMP)
Mireille Schurch (CRC)

Alpes-de-Haute-Provence

1 siège à pourvoir au
scrutin majoritaire.

547 électeurs

Sénateur sortant :
Claude Domeizel (SOC)

Hautes-Alpes

1 siège à pourvoir au
scrutin majoritaire.

438 électeurs

Sénateur sortant :
Pierre Bernard-Reymond (NI)

Alpes-Maritimes

5 sièges à pourvoir au
scrutin proportionnel.

1 942 électeurs

Sénateurs sortants :
Marc Daunis (SOC)
Colette Giudicelli (UMP)
Jean-Pierre Leleux (UMP)
Hélène Masson-Maret (UMP)
Louis Nègre (UMP)

Ardèche

2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

1 001 électeurs

Sénateurs sortants :
Yves Chastan (SOC)
Michel Teston (SOC)

Ardennes

2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

980 électeurs

Sénateurs sortants :
Benoît Huré (UMP)
Marc Laménie (UMP)

Ariège

1 siège à pourvoir au
scrutin majoritaire.

627 électeurs

Sénateur sortant :
Jean-Pierre Bel (SOC)

Aube

2 sièges à pourvoir au
scrutin majoritaire.

1 000 électeurs

Sénateurs sortants :
Philippe Adnot (NI)
Yann Gaillard (UMP)

nouvellement

Aude

2

sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

1 140 électeurs

Sénateurs sortants :
Roland Courteau (SOC)
Marcel Rainaud (SOC)

Cantal

2

sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

535 électeurs

Sénateurs sortants :
Pierre Jarlier (UDI-UC)
Jacques Mézard (RDSE)

Aveyron

2

sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

881 électeurs

Sénateurs sortants :
Anne-Marie Escoffier (RDSE)
Alain Fauconnier (SOC)

Charente

2

sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

1 103 électeurs

Sénateurs sortants :
Nicole Bonnefoy (SOC)
Michel Boutant (SOC)

Bouches-du-Rhône

8

sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

3 521 électeurs

Sénateurs sortants :
Serge Andreoni (SOC)
Jean-Claude Gaudin (UMP)
Samia Ghali (SOC)
Bruno Gilles (UMP)
Jean-Noël Guérini (SOC)
Sophie Joissains (UMP)
Isabelle Pasquet (CRC)
Roland Povinelli (SOC)

Charente-Maritime

3

sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 735 électeurs

Sénateurs sortants :
Claude Belot (ratt. UMP)
Daniel Laurent (UMP)
+1 siège vacant (1)

Calvados

3

sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 042 électeurs

Sénateurs sortants :
Ambroise Dupont (UMP)
Jean-Léonce Dupont (UDI-UC)
René Garrec (UMP)

Cher

2

sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

883 électeurs

Sénateurs sortants :
François Pillet (ratt. UMP)
Rémy Pointereau (UMP)

Corrèze

2

sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

748 électeurs

Sénateurs sortants :
Patricia Bordas (SOC)
Bernadette Bourzai (SOC)

(1) 1 siège vacant suite à la démission de Michel Doublet le 21 avril 2014

Corse-du-Sud

1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire.

417 électeurs

Sénateur sortant :

Nicolas Alfonsi (RDSE)

Haute-Corse

1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire.

600 électeurs

Sénateur sortant :

François Vendasi (RDSE)

Côte-d'Or

3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 643 électeurs

Sénateurs sortants :

Alain Houpert (ratt. UMP)

François Patriat (SOC)

Isabelle Lajoux (SOC)

Côtes-d'Armor

3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 693 électeurs

Sénateurs sortants :

Yannick Botrel (SOC)

Ronan Kerdraon (SOC)

Gérard Le Cam (CRC)

Creuse

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

501 électeurs

Sénateurs sortants :

Jean-Jacques Lozach (SOC)

Renée Nicoux (SOC)

Dordogne

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

1 346 électeurs

Sénateurs sortants :

Claude Bérít-Debat (SOC)

Bernard Cazeau (SOC)

Doubs

3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 597 électeurs

Sénateurs sortants :

Martial Bourquin (SOC)

Jean-François Humbert (UMP)

Claude Jeannerot (SOC)

Drôme

3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 350 électeurs

Sénateurs sortants :

Jean Besson (SOC)

Didier Guillaume (SOC)

Bernard Piras (SOC)

Eure

3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 824 électeurs

Sénateurs sortants :

Joël Bourdin (ratt. UMP)

Hervé Maurey (UDI-UC)

Ladislav Poniátowski (ratt. UMP)

UMP)

Eure-et-Loir

3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 239 électeurs

Sénateurs sortants :

Joël Billard (UMP)

Gérard Cornu (UMP)

Albéric de Montgolfier (UMP)

Finistère

4 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 275 électeurs

Sénateurs sortants :

Maryvonne Blondin (SOC)

Jean-Luc Fichet (SOC)

François Marc (SOC)

Philippe Paul (UMP)

Gard

3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 864 électeurs

Sénateurs sortants :

Jean-Paul Fournier (UMP)

Françoise Laurent-Perrigot (SOC)

Simon Sutour (SOC)

Haute-Garonne

5 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 930 électeurs

Sénateurs sortants :

Bertrand Auban (SOC)

Alain Chatillon (ratt. UMP)

Françoise Laborde (RDSE)

Jean-Jacques Mirassou (SOC)

Jean-Pierre Plancade (RDSE)

Gers

2

sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

778 électeurs

Sénateurs sortants :

Aymeri de Montesquiou (UDI-UC)

Raymond Vall (RDSE)

Gironde

6

sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

3 304 électeurs

Sénateurs sortants :

Alain Anziani (SOC)

Françoise Cartron (SOC)

Gérard César (UMP)

Marie-Hélène Des Esgaulx (UMP)

Philippe Madrelle (SOC)

Xavier Pintat (UMP)

Hérault

4

sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 365 électeurs

Sénateurs sortants :

Marie-Thérèse Bruguière (app. UMP)

Raymond Couderc (UMP)

Robert Navarro (app. SOC)

Robert Tropeano (RDSE)

Ille-et-Vilaine

4

sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 512 électeurs

Sénateurs sortants :

Edmond Hervé (SOC)

Virginie Klès (SOC)

Dominique de Legge (UMP)

Jacky Le Menn (SOC)

Indre

2

sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

700 électeurs

Sénateurs sortants :

Jean-François Mayet (UMP)

Louis Pinton (UMP)

Bas-Rhin

5

sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 727 électeurs

Sénateurs sortants :

Francis Grignon (ratt. UMP)

Fabienne Keller (UMP)

André Reichardt (UMP)

Roland Ries (SOC)

Esther Sittler (UMP)

Haut-Rhin

4

sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 969 électeurs

Jean-Marie Bockel (UDI-UC)

Françoise Boog (UMP)

Patricia Schillinger (SOC)

Catherine Troendlé (UMP)

Rhône

7

sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

3 436 électeurs

Sénateurs sortants :

François-Noël Buffet (UMP)

Gérard Collomb (SOC)

Christiane Demontès (SOC)

Muguette Dini (UDI-UC)

Guy Fischer (CRC)

Elisabeth Lamure (UMP)

Jean-Jacques Pignard

(UDI-UC)

Haute-Saône

2

sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

972 électeurs

Sénateurs sortants :

Yves Krattinger (SOC)

Jean-Pierre Michel (SOC)

Saône-et-Loire

3

sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 698 électeurs

Sénateurs sortants :

René Beaumont (UMP)

Jean-Patrick Courtois (UMP)

Jean-Paul Emorine (UMP)

Sarthe

3

sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 548 électeurs

Sénateurs sortants :

Jean-Pierre Chauveau (UMP)

Marcel-Pierre Cléach (UMP)

Roland du Luart (UMP)

Savoie

2

sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

1 167 électeurs

Sénateurs sortants :

Thierry Repentin (SOC)

Jean-Pierre Vial (UMP)

Haute-Savoie

3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 905 électeurs

Sénateurs sortants :

Jean-Paul Amoudry (UDI-UC)

Jean-Claude Carle (UMP)

Pierre Hérisson (UMP)

Seine-Maritime

6 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

3 148 électeurs

Sénateurs sortants :

Thierry Foucaud (CRC)

Marie-Françoise Gaouyer

(SOC)

Patrice Gélard (UMP)

Didier Marie (SOC)

Catherine Morin-Desailly

(UDI-UC)

Charles Revet (UMP)

Deux-Sèvres

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

1 077 électeurs

Sénateurs sortants :

Michel Bécot (UMP)

André Dulait (UMP)

Somme

3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 773 électeurs

Sénateurs sortants :

Marcel Deneux (UDI-UC)

Daniel Dubois (UDI-UC)

Pierre Martin (UMP)

Tarn

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

1 065 électeurs

Sénateurs sortants :

Jacqueline Alquier (SOC)

Jean-Marc Pastor (SOC)

Tarn-et-Garonne

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

726 électeurs

Sénateurs sortants :

Jean-Michel Baylet (RDSE)

Yvon Collin (RDSE)

Var

4 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

2 193 électeurs

Sénateurs sortants :

Pierre-Yves Collombat (RDSE)

Hubert Falco (UMP)

Christiane Hummel (UMP)

François Trucy (UMP)

Vaucluse

3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 163 électeurs

Sénateurs sortants :

Alain Dufaut (UMP)

Claude Haut (SOC)

Alain Milon (UMP)

Vendée

3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

1 734 électeurs

Sénateurs sortants :

Philippe Darniche (NI)

Jean-Claude Merceron (UDI-UC)

Bruno Retailleau (UMP)

Vienne

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

1 185 électeurs

Sénateurs sortants :

Alain Fouché (UMP)

Jean-Pierre Raffarin (UMP)

Haute-Vienne

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

989 électeurs

Sénateurs sortants :

Jean-Pierre Demerliat (SOC)

Jean-Claude Peyronnet (SOC)

Vosges

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

1 237 électeurs

Sénateurs sortants :

Jackie Pierre (UMP)

Christian Poncelet (UMP)

Yonne

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

1 099 électeurs

Sénateurs sortants :

Pierre Bordier (UMP)

Henri de Raincourt (UMP)

Territoire de Belfort

1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire.

375 électeurs

Sénateur sortant :
Jean-Pierre Chevènement (RDSE)

Polynésie française

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

713 électeurs

Sénateurs sortants :
Gaston Flosse (NI)
Richard Tuheiava (app. SOC)

Guyane

2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire.

477 électeurs

Sénateurs sortants :
Jean-Etienne Antoinette (app. SOC)
Georges Patient (app. SOC)

Français établis hors de France

6 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel.

533 électeurs

Sénateurs sortants :
Christian Cointat (UMP)
Robert del Picchia (ratt. UMP)
André Ferrand (UMP)
Christophe-André Frassa (UMP)
Claudine Lepage (SOC)
Richard Yung (SOC)

Saint-Barthélemy

1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire.

21 électeurs

Sénateur sortant :
Michel Magras (UMP)

NOMBRE TOTAL
DE GRANDS ÉLECTEURS

87 534

Saint-Martin

1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire.

24 électeurs

1 siège vacant (2)

ÉLECTION PARTIELLE (série 1)

(2) 1 siège vacant suite à la démission de Louis-Constant Fleming le 31 décembre 2013

Wallis-et-Futuna

1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire.

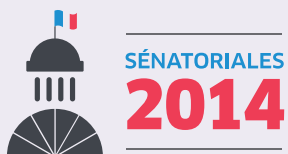
22 électeurs

Sénateur sortant :
Robert Laufoaulu (ratt. UMP)

Mayenne

1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire.

1 siège vacant suite à l'élection de Jean Arthuis au Parlement européen



Comprendre les élections sénatoriales sur
senat.fr/senatoriales2014



- 🌐 www.senat.fr
- 📱 Suivre la séance en direct avec l'application
www.senat.fr/enseance
- ✉ S'abonner aux lettres d'informations du Sénat :
www.senat.fr/lettre
- 🐦 @Senat_Info / @Senat_Direct (live-tweet)
- 📘 www.facebook.com/senat.fr
- 🌐 www.linkedin.com/company/senat
- 📷 www.instagram.com/senat_fr



Direction de la communication,
redaction-multimedia@senat.fr

Document à jour du : 17 juillet 2014